

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5178>



Action sociale du rectorat 2016-2017

- SNES académique de Dijon - Informations professionnelles - Action sociale -



Date de mise en ligne : mardi 13 septembre 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

L'argent consacré par le ministère de l'éducation nationale pour l'action sociale est très insuffisant.
Ce n'est pas une raison pour ne pas demander ces aides quand on y a droit.

ATTENTION, certaines dates doivent être respectées.

Les dossiers doivent être envoyés COMPLETS au rectorat AU PLUS TARD aux dates ci dessous :

- 29 septembre 2016 pour :
 - aide aux vacances (séjours entre le 1er juillet et le 31 août)
 - aide au changement de domicile (déménagement entre le 1er juillet et le 31 août)
 - aide aux frais de déplacements (pour la période juillet-août)
 - aide aux agents handicapés en reprise d'activité

- 13 octobre 2016 pour :
 - aide aux vacances pour des séjours du 1er au 30 septembre

- 24 octobre 2016 pour :
 - aide à la scolarité pour les lycéens

- 27 octobre 2016 pour :
 - aide aux loisirs des enfants 2016/2017
 - aide aux frais de déplacement pour raison professionnelle (période septembre-décembre)
 - aide à la validation des acquis d'expérience (VAE)

- 9 novembre 2016 pour :
 - aide à l'installation destinée aux personnels civils de l'État (CIV)

- 10 novembre 2016 pour :
 - aide compensatoire à l'éloignement professionnel (période de septembre à octobre)

- 14 novembre 2016 pour :
 - aide à la scolarité pour les études dans le supérieur